

ASSEMBLÉE NATIONALE6 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4432)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
M. Michels et Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.